

DECISION N° 005 /D/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM/ DU 23 AVR 2026

PORTANT DESIGNATION DES ENTREPRISES RETENUES SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES A L'ISSUE DES CONSULTATIONS SUIVANTES :

- Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 25 février 2026 pour la fourniture des mobiliers et du matériel de bureau pour le compte des services déconcentrés du Ministère du Tourisme et des Loisirs répartie en deux lots;
- Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 27 février 2026 pour la réalisation d'une enquête sur les appartements meublés dans les villes de Bertoua, Ngaoundéré et Garoua.

LE MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS,

- Vu la Constitution;
 - Vu la Loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026
 - Vu le Décret n° 2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 - Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 - Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 - Vu le Décret n° 2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 - Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
 - Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
 - Vu Le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 25 février 2026 pour la fourniture des mobiliers et du matériel de bureau pour le compte des services déconcentrés du Ministère du Tourisme et des Loisirs répartie en deux lots;
 - Vu Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 27 février 2026 pour la réalisation d'une enquête sur les appartements meublés dans les villes de Bertoua, Ngaoundéré et Garoua ;
 - Vu Les propositions d'attribution des Marchés datées des 09 et 15 avril 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs ;
- Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er}- Conformément aux propositions d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs, les résultats des consultations susmentionnées se présentent comme suit :

N°	Dossiers d'Appel d'Offres	Lieu de livraison	Entreprises	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
1	N°002/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 25 février 2026 pour la fourniture des mobiliers et du matériel de bureau pour le compte des services déconcentrés du ministère du tourisme et des loisirs (Lot 1: Fourniture des mobiliers et du matériel de bureau destinés aux Délégations Régionales)	Ministère du Tourisme et des Loisirs à Yaoundé	Société CENTRALE ACHAT CAMEROUN (CAC) SARL, B.P: 15709 Yaoundé	19 999 079	03 mois
2	N°002/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 25 février 2026 pour la fourniture des mobiliers et du matériel de bureau pour le compte des services déconcentrés du ministère du tourisme et des loisirs (Lot 2: Fourniture des mobiliers et du matériel de bureau destinés aux Délégations Départementales)		Société CENTRALE ACHAT CAMEROUN (CAC) SARL, B.P: 15709 Yaoundé	23 736 713	03 mois
3	N°004/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 27 février 2026 pour la réalisation d'une enquête sur les appartements meublés dans les villes de Bertoua, Ngaoundéré et Garoua		Groupement GC ELITE & ENSERBAT TP, B.P: 3211 Yaoundé	50 000 000	04 mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE, LE 23 AVR 2026

LE MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS

Ampliation:

- MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM ;
- CIPM/MINTOUL ;
- Archives / Chrono.



GABRIEL BAKIROBE